

Cote du document: PBAS 2020/13
Date: 18 novembre 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la treizième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

Note à l'intention des membres du Groupe de travail sur le SAFP

Responsables:

Questions techniques:

Thomas Eriksson

Directeur

Division des politiques et des résultats opérationnels

téléphone: +39 06 5459 2425

courriel: t.eriksson@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe

Gouvernance institutionnelle

et relations avec les États

membres

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance
— Treizième réunion

Rome, 23 octobre 2020

Pour: **Information**

Procès-verbal de la treizième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

1. Le présent procès-verbal rend compte des discussions du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) à sa treizième réunion, tenue le 23 octobre 2020.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

2. Les membres ci-après du groupe de travail ont participé à la réunion: Nigéria (présidence), Angola, Canada, Japon, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République dominicaine et Suisse. Les représentants au Conseil d'administration de la Chine, des États-Unis et de la France étaient également présents en qualité d'observateurs. La direction était représentée par le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Directrice de la Division des services de gestion financière, le Trésorier, le Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du Fonds.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

3. Les points de l'ordre du jour provisoire étaient les suivants: i) ouverture de la réunion; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) procès-verbal de la douzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance; iv) examen et validation d'une approche triennale des allocations (fondée sur le cycle de reconstitution); v) Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE); vi) questions diverses.
4. Les membres ont adopté l'ordre du jour provisoire avec un changement (voir document révisé publié sous la cote PBAS 2020/13/W.P.1/Rev.1), à savoir la suppression du point iv) de l'ordre du jour portant sur l'examen et la validation d'une approche triennale des allocations (fondée sur le cycle de reconstitution), qui sera abordé lors d'une réunion ultérieure.

Point 3 de l'ordre du jour: Procès-verbal de la douzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

5. Le procès-verbal de la douzième réunion du Groupe de travail sur le SAFP a été approuvé, avec une correction qui figurera dans le document révisé devant être mis en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA.

Point 4 de l'ordre du jour: Mécanisme d'accès aux ressources empruntées

6. La direction a commencé par rappeler que le MARE avait pour objet d'aider le FIDA à élargir la portée de son programme de prêts et dons, en lui permettant d'avoir recours à des volumes de ressources empruntées plus importants, tout en garantissant la viabilité financière du Fonds et le respect des principes d'efficacité en matière de développement. En complétant le SAFP, le MARE permettrait non seulement de faciliter la reproduction à plus grande échelle d'interventions couronnées de succès dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, mais aussi de garantir le principe d'universalité en donnant accès à des ressources aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.
7. La direction a proposé un calendrier permettant d'assurer la mise en place du MARE au début de la période couverte par la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). Ce calendrier prévoyait la présentation du MARE au Comité d'audit et au Conseil d'administration en avril 2021. Pour mettre en œuvre le MARE, il faudrait apporter des modifications aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA, lesquelles seraient soumises au Conseil des gouverneurs pour approbation en février 2022.

8. En réponse aux questions posées, la direction a assuré aux membres que les opérations du MARE s'inscriraient dans le droit fil du mandat du FIDA, et que le processus d'allocation et de mise en œuvre refléterait celui qui est déjà appliqué pour le SAFP. Le volume de ressources disponibles serait ainsi assujéti à un examen; l'admissibilité des pays serait déterminée en fonction, entre autres, de leur solvabilité, de leur capacité à absorber des emprunts, et des limites par pays; les pays admissibles seraient informés et tenus de confirmer leur désir d'accéder à des fonds empruntés; les projets seraient conçus suivant les processus de conception actuels du FIDA, dans une optique d'efficacité en matière de développement – au moyen de la matrice d'efficacité du développement –, et seraient harmonisés avec les politiques, les procédures et les rigoureux mécanismes d'examen du Fonds. L'établissement des rapports et le suivi s'effectueraient conformément au Cadre de gestion des résultats de FIDA12.
9. Les ressources seraient réparties conformément aux accords conclus durant la Consultation sur FIDA12 et aux processus du Conseil d'administration, par exemple pour l'attribution des niveaux convenus selon la catégorie de revenu et l'affectation de la part totale du programme de prêts et dons à l'Afrique subsaharienne. Ces paramètres contribueraient également à l'établissement de l'ordre de priorité des allocations.
10. Ayant noté la nécessité de rétrocéder les fonds à des conditions concurrentielles, la direction a indiqué qu'il était proposé d'examiner la question des tarifs en même temps que le MARE, précisément en raison des interconnexions entre ces questions. Les tarifs appliqués seraient concurrentiels. Ils seraient différents selon les pays, qui seraient classés par groupe d'emprunteurs en fonction de leur catégorie de revenu, de la présence de situations de fragilité et de leur stade de transition en matière de développement. De plus, les ressources empruntées seraient rétrocédées de telle sorte que le FIDA recouvre le coût de ses propres emprunts. La direction a donc suggéré d'appliquer une commission d'engagement et une commission initiale. Les conclusions des entretiens consacrés au reclassement, qui se déroulent actuellement dans le contexte de la Consultation sur FIDA12, détermineraient la suite de l'action menée dans ce domaine.
11. La direction a noté que la notation de crédit du FIDA revêtait une grande importance pour la tarification des ressources, mais que l'établissement par le Fonds lui-même d'une référence de prix fiable et prévisible prendrait du temps. Dans l'intervalle, le FIDA utiliserait les tarifs de référence de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
12. La direction a confirmé que l'architecture des risques nécessaire était en place pour assurer la gestion et le suivi de la solvabilité des pays, l'évaluation de l'impact d'éventuelles pertes de crédit imprévues au niveau du portefeuille, et le suivi systématique de la constitution de ce dernier.
13. En réponse à une question portant sur la possibilité d'appliquer le MARE à des ressources empruntées quelle qu'en soit la provenance (prêts souverains ou marchés obligataires), la direction a confirmé que toutes les ressources empruntées seraient regroupées dans un portefeuille de titres de dette, pour lequel on établirait les moyennes pondérées des échéances et des coûts; on pourrait ensuite examiner les conditions dont il faudrait assortir les fonds rétrocédés, de manière à assurer la compétitivité et le recouvrement des coûts.
14. En réponse à une question sur le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, la direction a confirmé que ce cadre serait actualisé conformément à un engagement pris au titre de FIDA12. Le cadre révisé assurerait le respect des meilleures pratiques, mais ne devrait, en principe, entraîner aucune modification importante de la matrice d'efficacité du développement.

15. Les membres ont indiqué qu'ils souhaiteraient que des exemples plus concrets, des illustrations et une description des mécanismes d'accès leur soient présentés lors d'une session future.
16. Les membres ont demandé s'il convenait de revoir le rôle et la mission du Groupe de travail sur le SAFP. Il a été décidé que ce dernier poursuivrait son examen du MARE et examinerait plus avant une éventuelle révision de son mandat et de sa composition. Il serait fait appel à des experts supplémentaires pour faciliter cette tâche.
17. Le Groupe de travail a proposé d'organiser une nouvelle réunion avant la fin de l'année. Le Secrétariat s'est engagé à trouver de possibles dates à cet égard et à les communiquer en temps opportun.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses

18. Aucune autre question n'a été soulevée et la réunion a été levée.